

# Dispositif de suivi des implantations au Maroc des filiales de groupes étrangers

**M. Rachid OUMAZZA**

Chef du Service Statistiques des  
Investissements Directs

Office des Changes

**M. Michel LACROIX**

Expert en profilage de groupes à la  
Direction des Statistiques d'Entreprises

INSEE

# Plan de la présentation

---

## 1. Méthodologie

1.1. Origine du projet

1.2. Définitions

## 2. Objectif et mise en œuvre du projet

2.1. Objectif

2.2. Mise en œuvre

Phase 1 : Constitution du référentiel

Phase 2 : Traitement des données

Phase 3 : Projets de diffusion

## 3. Perspectives

# 1. Méthodologie

---

## 1.1. Origine du projet

## 1.2. Définitions

## 1.1. Origine du projet (1/3)

---

- ✓ Partout dans le monde, un fort développement des groupes et particulièrement des groupes internationaux (mondialisation).
- ✓ Dans chaque pays, il y a de plus en plus de sociétés contrôlées par un groupe étranger et réciproquement les groupes d'un pays donné contrôlent de plus en plus de sociétés situées à l'étranger => nécessité d'une meilleure observation de ce phénomène.

**Cette présentation traite de la mise en place d'un suivi des implantations de filiales de groupes étrangers au Maroc.**

# 1.1. Origine du projet (2/3)

---

La problématique est complexe, commune à tous les pays et nécessite la collecte d'informations externes au pays de résidence des unités concernées => besoin de méthodologie et de normalisation.

➤ **des recommandations internationales :**

- La Définition de Référence de l'OCDE des Investissements Directs Internationaux (IDI) : 4<sup>ème</sup> édition (2008), chapitre 8 ;

➤ **et au niveau européen :**

- Un règlement cadre du Parlement et du Conseil (n°716/2007 du 20 juin 2007) : règlement FATS (Foreign Affiliates Statistics : statistiques sur les filiales étrangères);
- Plusieurs règlements de la Commission pour la mise en œuvre ;
- Un manuel détaillé de recommandations.

# 1.1. Origine du projet (3/3)

---

Le règlement FATS comprend 2 volets :

- Inward FATS (implantations entrantes) traite des entreprises résidentes sur lesquelles une unité institutionnelle non résidente exerce un **contrôle**.
  - ✓ Exemple : Vivendi (unité non résidente) exerce un contrôle sur Maroc Télécom (unité résidente).
- Outward FATS (implantations sortantes) traite des entreprises non-résidentes sur lesquelles une unité institutionnelle résidente et tête de groupe exerce un **contrôle**.
  - ✓ Exemple : Delta Holding (unité résidente) exerce un contrôle sur Delta Holding Sénégal (unité non résidente).

**Objectif** : production homogène et régulière des statistiques Outward et Inward, harmoniser les dispositifs Outward et Inward (symétrie des deux dispositifs).

**Dans le cadre du jumelage, seul le volet Inward FATS est traité, c'est-à-dire le suivi des filiales de groupes étrangers implantées au Maroc.**

La première contrainte est de définir rigoureusement le périmètre des sociétés concernées et le pays d'origine du contrôle.

## 1.2. Définitions (1/5)

---

**Préalable** : par abus de langage, on parle souvent à tort de « filiales étrangères » au lieu de « filiales marocaines de groupes étrangers »

### **Définition du contrôle** :

- C'est la capacité de déterminer la stratégie d'une société (notamment en choisissant les directeurs), de pouvoir diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin d'obtenir des avantages de ses activités.
- Le pourcentage de contrôle se mesure par le pourcentage de détention des droits de vote. Ce pourcentage peut être différent du pourcentage de détention du capital social de la filiale.
- Le contrôle peut être direct ou indirect : si A contrôle directement B et B contrôle directement C alors A contrôle indirectement C.
- Un groupe comprend la tête de groupe et toutes les **filiales** directes et indirectes.

## 1.2. Définitions (2/5)

---

Dans quels cas une société a-t-elle le contrôle sur une autre société ?

- Lorsqu'une société possède plus de 50% des droits de vote, **le contrôle est en général exclusif**. On parle de **FILIALES**. Les comptes de la filiale sont intégrés aux comptes du groupe (**intégration globale** des comptes de la filiale).
- Les co-entreprises (joint venture, JV) constituent un cas spécifique. Dans ce cas, un nombre limité d'actionnaires exercent **un contrôle conjoint** sur une société avec en général des taux de contrôle identiques. Les décisions sont prises conjointement. Le taux de contrôle est alors généralement de 50 % (JV à 2) ou 33 % (JV à 3). Les comptes de la co-entreprise sont consolidés dans chaque groupe actionnaire soit **proportionnellement au pourcentage de détention soit par mise en équivalence**.

**Remarque** : le mode de consolidation selon les pourcentages de contrôle ne constitue pas une règle absolue mais une présomption forte de type de traitement à appliquer. On trouve par exemple des cas de contrôle de fait (donc de consolidation globale) avec un pourcentage de droits de vote inférieur à 50 %.

**Seules les filiales et les co-entreprises sont dans le champ FATS**

## 1.2. Définitions (3/5)

---

Dans quels cas une société n'a pas le contrôle sur une autre société ?

- Lorsqu'une société possède entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une autre société, **elle n'a pas le contrôle** mais une **influence notable**. On parle de société associée. Les comptes de la société associée ne sont pas intégrés à ceux du groupe. Seule une fraction du résultat comptable (correspondant au pourcentage de détention) est ajoutée au résultat du groupe. Il s'agit d'une **mise en équivalence** (MEE).
- Lorsqu'une société possède moins de 20 % des droits de vote d'une autre société, il n'y a aucune consolidation et **pas de contrôle**.

## 1.2. Définitions (4/5)

---

Donc pour le Maroc, le champ IFATS comprend toutes les filiales résidentes au Maroc de groupes dont la tête n'est pas résidente au Maroc + les co-entreprises (JV) détenues conjointement par au moins un groupe non-marocain et un ou plusieurs autres groupes.

En particulier :

- ✓ une filiale de deuxième rang, c'est-à-dire une filiale marocaine d'une société marocaine elle-même filiale d'un groupe non marocain appartient au champ IFATS.

Exemple :

Casanet (Maroc) filiale de Maroc Télécom (Maroc) elle-même filiale de Vivendi (France).

- ✓ une filiale non marocaine d'une société marocaine elle-même filiale d'un groupe non marocain n'appartient pas au champ IFATS.

Exemple :

Sotelma (Mali) filiale de Maroc Télécom (Maroc) elle-même filiale de Vivendi (France).

## 1.2. Définitions (5/5)

---

### Définition de la tête de groupe :

La tête de groupe est l'unité appartenant à une chaîne de contrôle et qui n'est contrôlée par aucune autre unité. On distingue 2 notions différentes de tête de groupe:

- UCI : Ultimate Controlling Institutional unit

- c'est l'unité du groupe qui n'est contrôlée par aucune autre, qui détient et gère toute la chaîne des sociétés contrôlées.
- c'est aussi le centre global de décision (niveau où les décisions stratégiques du groupe sont prises).
- c'est aussi généralement la « Reporting unit » = unité en mesure de fournir des données (ex. rapport d'activité ou document de référence) sur l'ensemble du groupe (sur toutes les filiales: dans le pays et à l'étranger).

- GGH : Global Group Head

C'est l'actionnaire (ou les actionnaires) ultime(s) du groupe. Souvent GGH = UCI mais parfois le GGH est une personne physique ou une famille ou une simple boîte aux lettres située dans un paradis fiscal ou une holding purement financière. Dans ces cas, il existe généralement, au dessous du GGH dans l'arborescence du groupe, une société qui à toutes les fonctions de l'UCI. **C'est cette société qui sera considérée comme la tête de groupe dans les statistiques FATS** (par exemple le groupe qui détient la SAMIR).

### Définition du lieu de résidence du groupe :

C'est le lieu d'où s'exerce le contrôle. Identique au lieu de résidence de l'UCI.

## 2. Objectif et mise en œuvre du projet

---

### 2.1. Objectif

### 2.2. Mise en œuvre

Phase 1 : Constitution du référentiel

Phase 2 : Traitement des données

Phase 3 : Projets de diffusion

## 2.1. Objectif

---

L'objectif est de construire un système d'information pérenne (base de données) sur les implantations au Maroc de filiales de groupes étrangers et de diffuser une information sur le poids économique de ces implantations conforme aux normes internationales et notamment à la réglementation européenne Inward FATS.

Deux options de réalisation étaient possibles :

- soit réaliser une enquête ;
- soit rassembler des données existantes dans différentes sources.

Après analyse, dans le cadre du jumelage, c'est la deuxième option qui a été choisie.

La réalisation de l'objectif comprend les phases suivantes :

- Phase 1: la constitution d'un référentiel et la collecte des données économiques sur les unités statistiques présentes dans le référentiel.
- Phase 2 : le traitement des données.
- Phase 3 : les projets de diffusion.

## 2.2. Mise en oeuvre

### Phase 1 : Constitution du référentiel (1/4)

---

Il est nécessaire de procéder aux opérations suivantes :

- Identifier les sociétés marocaines sous **contrôle** direct ou indirect d'un groupe étranger (filiales et co-entreprises) : raison sociale, taux de contrôle.
- Identifier la raison sociale et le pays de résidence de la tête de groupe ultime (UCI).
- Constituer l'enchaînement des liens directs et indirects entre filiales.

## 2.2. Mise en oeuvre

### Phase 1 : Constitution du référentiel (2/4)

---

**Le règlement IFATS prévoit la collecte des variables suivantes :**

- secteur d'activité principale
- chiffre d'affaires
- valeur de la production
- valeur ajoutée au coût des facteurs
- total des achats de biens et services
- achats de biens et services achetés pour revente sans transformation
- coût de personnel
- investissement corporel
- nombre de personnes employées
- dépenses de recherche et développement pour compte propre
- nombre total de personnes en recherche et développement
- exportations et importations de biens et services
- exportations et importations intragroupe de biens et services

## 2.2. Mise en oeuvre

### Phase 1 : Constitution du référentiel (3/4)

---

#### Sources d'information :

A ce jour, il n'existe pas une source unique contenant toutes les informations nécessaires à l'établissement de ce référentiel => recherche multi sources :

- ✓ sources OC : - base des règlements avec l'étranger.
  - base de données sur les investissements directs étrangers au Maroc.
- ✓ OMPIC.
- ✓ Base mondiale ORBIS des groupes (base commerciale élaborée par des organismes privés tel que Dun & Bradstreet ou Bureau Van Dijk).
- ✓ Enquête annuelle Ministère de l'Industrie.
- ✓ Enquête annuelle Direction de la Statistique.
- ✓ Source miroir extraite de OFATS France (filiales marocaines de groupes français).
- ✓ Rapports financiers des groupes marocains cotés (Bourse des valeurs de Casablanca).
- ✓ Publications des Groupes (ex : documents de référence).
- ✓ Divers.

## 2.2. Mise en oeuvre

### Phase 1 : Constitution du référentiel (4/4)

---

La base réalisée concerne les **années d'exercice 2009 et 2010**.

**Base de départ** : fichier de l'OC comportant l'ensemble des entreprises ayant réalisé des règlements avec l'étranger (environ 68.000 entreprises) y compris la base de données sur les investissements directs.

#### **Traitements réalisés** :

- ✓ appariement avec la base de l'OMPIC pour récupérer l'information sur les taux de détention, les variables IFATS issues des comptes, le secteur d'activité.  
**résultat** : **liste des filiales de premier rang + une partie des variables IFATS.**
- ✓ appariement avec la base ORBIS.  
**résultat** : **enrichissement de la base de données avec les filiales de second rang et la tête du groupe.**
- ✓ appariement avec les enquêtes du Ministère de l'Industrie et de la Direction de la Statistique.  
**résultat** : **amélioration de la qualité du code d'activité, effectifs salariés, ...**
- ✓ recherches complémentaires à partir d'autres sources.  
**résultat** : **enrichissement complémentaire de données manquantes.**

## 2.2. Mise en oeuvre

### Phase 2 : Traitement des données

---

Après collecte des informations en provenance des diverses sources, il a été nécessaire de procéder à de nombreux traitements statistiques :

- élimination des doublons.
- vérification de la raison sociale exacte (le nom d'une société peut varier légèrement selon les sources).
- vérification du pays de la tête de groupe.
- vérification des liens financiers et des taux de contrôle.
- vérification de l'existence active des sociétés sur les années retenues (2009 et 2010).
- vérification de la cohérence des données comptables.
- calcul des données agrégées issues des variables élémentaires.
- imputation des données manquantes :
  - ✓ stratification du fichier par secteur d'activité et par taille.
  - ✓ imputation des comptes absents une des deux années de référence.
  - ✓ imputation des comptes absents les deux années.

## 2.2. Mise en oeuvre

### Phase 3 : Projets de diffusion

---

Une fois cette base de données validée, l'OC disposera d'un fichier détaillé de toutes les filiales de groupes étrangers avec les principales informations économiques sur ces sociétés. Cette base permet de produire des informations sur le poids économique de ces filiales dans l'ensemble de l'économie marocaine en terme :

- de valeur ajoutée ;
- du chiffre d'affaires ;
- de l'effectif salarié ;
- des charges de personnel ;
- de l'investissement ;
- des importations et des exportations.

Ces variables concernant les filiales de groupes étrangers sont à mesurer par rapport aux mêmes variables produites par l'ensemble des sociétés marocaines.

Il est aussi envisagé de produire des informations :

- par secteur d'activité ;
- par taille d'entreprise ;
- par zone géographique d'implantation au Maroc ;
- par pays d'origine des groupes.

# Exemple de données : les filiales marocaines de groupes français (1/2)

---

A ce jour, les traitements sur la base de données sont en cours de validation.

Pour illustrer les informations qui pourront être diffusées, voici quelques résultats issus de la source miroir que constitue l'enquête OFATS France sur les implantations au Maroc de groupes français.

En principe, ces données devraient être identiques aux données qui sont produites par le dispositif Inward FATS Maroc relatif aux filiales contrôlées par un groupe français.

Nombre de groupes français ayant des filiales au Maroc	215
Nombre de filiales marocaines de groupes français	476
CA total des filiales marocaines de groupes français (en millions d'€)	7 692
Effectifs des filiales marocaines de groupes français	72 140

*Source : Enquête OFATS France sur l'exercice 2010*

## Exemple de données : les filiales marocaines de groupes français (2/2)

Ventilation en % par secteur d'activité des filiales	Nombre de groupes	Nombre de filiales	Chiffre d'affaires en millions d'€	Effectifs employés
<b>Industrie (y compris industries extractives)</b>	<b>85</b>	<b>175</b>	<b>2 240</b>	<b>16 588</b>
dont :				
• Cokéfaction, raffinage, industries chimique, pharmaceutique, du caoutchouc, plasturgie	17	32	1 017	2 324
• Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques et d'équipements électriques	17	29	199	2 612
• Fabrication de machines et équipements, industrie automobile et fabrication d'autres matériels de transport	11	22	527	4 396
• Autres industries	40	92	497	7 256
<b>Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>934</b>	<b>13 344</b>
<b>Construction</b>	<b>8</b>	<b>44</b>	<b>558</b>	<b>6 890</b>
<b>Commerce</b>	<b>21</b>	<b>33</b>	<b>108</b>	<b>1 201</b>
<b>Transports</b>	<b>12</b>	<b>31</b>	<b>196</b>	<b>5 891</b>
<b>Information et communication</b>	<b>23</b>	<b>37</b>	<b>2 390</b>	<b>13 522</b>
<b>Services aux entreprises</b>	<b>43</b>	<b>75</b>	<b>79</b>	<b>2 321</b>
<b>Autres secteurs d'activité</b>	<b>16</b>	<b>63</b>	<b>1 187</b>	<b>12 383</b>

Source : Enquête OFATS France sur l'exercice 2010

### 3. Perspectives

---

- Ce projet de suivi des implantations au Maroc des filiales de groupes étrangers revêt pour l'Office des changes un caractère particulièrement innovant.
- La production de ce type de statistiques a fait l'objet de développements méthodologiques aux niveaux international et européen. La publication des résultats est très récente. Par exemple, la France (l'INSEE) diffuse des statistiques OFATS depuis seulement 3 à 4 années.
- C'est dans cette optique que l'Office des Changes a inscrit ce projet parmi les activités du jumelage et prévoit de le poursuivre dans les années à venir afin que le Maroc soit le premier de la région MENA (Middle East and North Africa) pour la production et la diffusion de ces statistiques.

---

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**